

- une nouvelle aérogare;
- un parc industriel lié à l'aéroport;
- un centre de fret aérien et un centre d'entretien des avions; et
- un hôtel à l'aéroport doté d'installations du Centre de commerce mondial.

Le tourisme devrait donc contribuer grandement à la diversification de l'économie, principalement par la création d'emplois directs, l'apport de devises et l'établissement de liens avec les autres secteurs de l'économie.

## Stimulants pour les investissements

### Politique en matière d'investissement

La politique du gouvernement de Trinité-et-Tobago est d'encourager une économie mixte dans laquelle les activités du secteur privé assurent une base pour la croissance et le développement.

Les investissements qui doivent être favorisés sont ceux qui rapportent ou font économiser des devises, créent un nombre significatif d'emplois permanents et utilisent les matières brutes locales.

Les investissements qui offrent des perspectives d'expansion future, de développement technologique, ou l'établissement d'industries nouvelles et modernes sont également susceptibles d'être encouragés.

Pour encourager les investisseurs, il existe un certain nombre de stimulants fiscaux et autres qui sont résumés ci-dessous.

### Stimulants fiscaux

#### Fiscal Incentives Act 1979

La loi sur les industries pionnières de 1950 permettait aux industries ainsi désignées d'être admissibles à une exonération fiscale de cinq ans à partir du jour de la mise en production. Après l'introduction du *Fiscal Incentives Act 1979* (Loi des stimulants fiscaux), le statut de pionnière n'a été accordé à aucune nouvelle industrie.

Aux termes du *Fiscal Incentives Act 1979*, un produit approuvé est admissible à une exonération fiscale selon la valeur ajoutée locale conformément au tableau qui suit :